

La vice-présidente du Conseil régional de Bretagne  
Besprezidantez Kuzul-rannvro Breizh  
Sour-perzidente du Consail rejiona de Bertègn

**Direction de l'aménagement**

Service aménagement, foncier et habitat

Emmanuelle QUINIOU, Cheffe du Service aménagement, foncier et habitat

Tél. : 02 22 51 60 69

Courriel : emmanuelle.quiniou@bretagne.bzh

Monsieur Pierre-Yves Mahieu  
Président du Pays de Saint Malo  
Pays de Saint-Malo  
23 rue Anita Conti  
35400 SAINT MALO

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : 408218/DIRAM/SAFH/EQ

Vos références : Solène Person

Rennes, le 06/06/2025

Monsieur le président,

Par un courrier en date du 06 mars 2025 vous avez sollicité l'avis du Conseil régional de Bretagne sur la modification du SCoT du Pays de Saint-Malo, prescrite par arrêté en date du 28/02/2025.

L'élaboration, la révision ou la modification des SCoT bretons constitue ainsi une étape importante pour la déclinaison, dans les territoires, des 38 objectifs et des 28 règles du SRADDET Bretagne. C'est pourquoi la Région est soucieuse de pouvoir contribuer à faciliter la mise en œuvre du SCoT, et à apporter son concours, dans son champ de compétences, pour approfondir le cas échéant les réflexions engagées sur certaines thématiques.

Parce qu'elle perçoit les SCoT comme des outils majeurs pour le développement équilibré et maîtrisé du territoire breton, la Région s'attache à contribuer de façon constructive à leur élaboration et à leur mise en œuvre, en partenariat avec les acteurs locaux. En amont du projet arrêté, dans le cadre de son rôle de personne publique associée (PPA) et en tant que rédactrice du SRADDET, la Région vise à multiplier les échanges et contributions, à l'échelle régionale mais également à l'échelle de ses espaces territorialisés, de façon à faciliter la mutualisation des réflexions et la valorisation des bonnes pratiques.

Du fait de leur caractère prescriptif et de leur forte corrélation avec les objectifs du schéma directement rattachés aux questions de planification et d'urbanisme, la Région a choisi de structurer son avis final autour des règles du fascicule du SRADDET. Il s'agit ici, dans la perspective de l'élaboration ou la révision à venir de l'ensemble des SCoT bretons prévu par le cadre législatif, de rappeler les priorités régionales en matière d'aménagement du territoire, sans hiérarchisation des domaines traités. Les analyses et les propositions présentées dans ce document doivent être appréhendées comme une contribution participative de la Région Bretagne à la finalisation du SCoT.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Vice-présidente en charge de l'économie, de l'industrie, de l'innovation et de la stratégie foncière,



Laurence FORTIN